

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 18 septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 11 septembre 2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N°2025-055 Travaux restaurant Max'N Saï

Un problème de courant d'air froid provenant de la trappe d'évacuation des fumées dans la salle du restaurant persiste. Un joint périphérique sur le couvercle de la trappe devrait améliorer la situation en supprimant le passage d'air.

Lorsque la pluie vient du sud, de l'eau passe sous la porte de service extérieur. L'absence de joint sur le seuil en est la cause. Un profilé de type 'jet d'eau' en aluminium fixé sur le bas de la porte devrait suffire à régler le problème.

L'Homme qui tombe à pic présente un devis pour ces travaux arrêté à la somme de 200€ HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis de l'Homme qui tombe à Pic d'un montant de 200€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaire à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire
Cécile SAUVETRE



LARGEASSE, le 19 septembre 2025

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

